

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Organisation

Durée : 35 heures

Dates : nous consulter

Lieu : Faculté de Sciences et
Sciences de l'Ingénieur
Université de Bretagne Sud
Lorient

Nombre de places : 10

Tarif : 2250 € euros / personne

Évaluation de la formation

Une évaluation en fin de la formation permet de mesurer et la satisfaction des participants ainsi que l'atteinte des objectifs de formation.

Délivrance d'une attestation de participation OU d'une attestation de validation universitaire du module (dans ce cas, le participant devra effectuer les différents exercices d'évaluation proposés au cours du module)

Renseignements et inscription

Nom : Eugénie Corlobé

Tél : 02.97.87.11.36.

Mail : eugenie.corlobe@univ-ubs.fr

Ce module de formation est extrait du programme du Master Ecologie industrielle et Territoriale (EIT) en alternance.

Personnes concernées et prérequis

Chargé(e) de mission en développement durable d'un territoire, d'une organisation ou d'une entreprise, responsable juridique, consultant.e en développement durable...

Pré-requis : Connaissance et/ou intérêt pour les problématiques du droit de l'environnement et, pour les personnes ayant un projet à court ou moyen terme de reprise d'études en Master Écologie Industrielle et territoriale (EIT) en alternance et désireuses de pré-valider le module, admission sur dossier spécifique.

Compétences à l'issue de la formation

Connaître les fondements et les mécanismes de la réglementation environnementale –
Comprendre et anticiper les évolutions – Identifier les procédures applicables aux projets –
Comprendre l'articulation des procédures – Mettre en œuvre la réglementation environnementale – Appréhender et maîtriser les risques .

Programme

La formation s'organise autour de 5 journées d'interventions qui permettent de s'immerger progressivement dans la thématique.

Jour 1 : Introduction au droit de l'environnement (sources, acteurs et principes directeurs)

Jour 2 : Démocratie environnementale (concertation, évaluation environnementale et enquête publique)

Jour 3 : Autorisations, contrôles et sanctions environnementales

Jour 4 : Protection de la nature (milieux aquatiques et marins, air, espaces et espèces naturels)

Jour 5 : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances (ICPE, déchets, sites pollués)

Chaque séance apporte des éclairages théoriques et pratiques sur la thématique, grâce à des aller et retour entre des éléments de cours et des exercices pratiques servants à se les approprier.

Les séances sont assurées par un enseignant vacataire, avocat spécialisé en droit de l'environnement.

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel, face-à-face pédagogique, cas pratiques, mises en situation, analyses de documents juridiques (arrêtés préfectoraux, décisions de justice, etc.).

Responsable universitaire / Intervenant

Maxime LE BORGNE :

Avocat au barreau de Nantes

Master 2 droit de l'environnement et du développement durable

Chargé d'enseignements dans plusieurs établissements (École des Ponts, Université de Nantes, Cnam des Pays de la Loire)